

**Nombre de membres
en exercice** : 10

Séance du 27 avril 2023

Présents : 7

Le jeudi 27 avril 2023, à 20 heures 30, l'assemblée, convoquée le 18 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Thierry CHARTROUX, Maire.

Votants : 9

***Présents** : Thierry CHARTROUX, , Laurence LAMOTHE, Cécile THAMIE, Thierry CONTENSSOU, Frédéric HOBBE, Suzanne LACARRIERE, Didier TOURNEMINE.*

***Excusés et ayant donné délégation respective** : Jean-Claude LAGARRIGUE par Suzanne LACARRIERE, Martial BROUQUI par Thierry CONTENSSOU.*

***Excusée** : Mylène DIEU*

***Secrétaire** : Thierry CONTENSSOU*

*Introduction : demande de Thierry CHARTROUX de rajouter à l'ordre du jour les délibérations
"ENTRETIEN DES DEPENDANCES VERTES ET BLEUES DES VOIES COMMUNAUTAIRES
CAUVALDOR/COMMUNE DE THEGRA",*

"CHARGE PROPRIETAIRE LOGEMENT DRELE : COMPENSATION REDUCTION SUR LOYER JUIN 2023".

Votes favorables, à l'unanimité de l'ensemble des membres présents, pour en délibérer dans cette même séance (Réf. Point II).

I - APPROBATION PROCES-VERBAL DU 23 FEVRIER 2023

Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, le contenu du procès-verbal du 23 février 2023. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette précédente séance.

II - DELIBERATIONS

AVENANT TRAVAUX VRD TP JONCQUIERES RESIDENCE LES TROIS RUISSEAUX (9 : pour)

*Vu la délibération DE_2020_32 approuvant l'APD des travaux espaces publics et déterminant le choix des entreprises de travaux de la Résidence les Trois Ruisseaux,
Vu l'avenant au CCAP du 24-03-2021,*

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires de voirie pour une meilleure cohérence et sécurisation entre la circulation des véhicules sur la RD11 et les aménagements piétonniers.

Ponctuellement, il est nécessaire de rajouter 500 m² d'enrobé et rabotage.
Cela représente un montant de 3 613,50 € HT en plus (+ 5,55 %).

Il conviendrait de conclure un avenant aux marchés de travaux pour le lot n°1 :
TERRASSEMENT VRD - ESPACES VERTS d'un montant de 3 613,50 € HT.

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire, après en avoir délibéré,

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux pour la Résidence les Trois Ruisseaux, tel qu'annexé à la présente délibération, à conclure avec l'entreprise suivante :

N° du lot	Intitulé du lot	Entreprise attributaire	Montant initial du marché en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
2	Terrassement VRD Espaces Verts	TP JONCQUIERES	65 078,04	3 613,50 €	68 691,54 €

- **autorise** Monsieur le maire à le signer,
- **dit que** les crédits votés au budget primitif 2023 sont suffisants pour pendre en compte ces travaux complémentaires.

VOTE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - ADMISSION EN NON VALEUR (8 : pour, 1 : contre)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants (titres proposés en non-valeur par le SGC Saint-Céré le 07-03-2023), il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires dans le cadre d'un recouvrement pour admission en non-valeur et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement	-691.00	
6541	Créances admises en non-valeur	691.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits.

GARDIENNE ET INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE ANNEE 2023 (9 : pour)

Conformément à la circulaire N° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,

Conformément à la circulaire N° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,

Monsieur le Maire rappelle que le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2023 à 496,09 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte et de 125,06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds en dessous desquels il demeure possible aux conseillers municipaux de revaloriser à leur gré (circulaire n°NOR/IOC/D/1633981C du 04 janvier 2011).

Après consultation et votes, le Conseil Municipal :

- **donne un avis favorable** et décide d'accorder à Mme CHARRIER Valérie, domiciliée dans la commune sis 2, Place du Calvaire, la somme de **496,09 €** pour l'année 2023,
- **dit que l'indemnité sera imputée à l'article 6282** sur le budget primitif 2023 et sera versée à Mme CHARRIER Valérie au cours du mois d'août 2023.

ENTRETIEN DES DEPENDANCES VERTES ET BLEUES DES VOIES COMMUNAUTAIRES CAUVALDOR/COMMUNE DE THEGRA (8 : pour, 1 : abstention)

Dans le cadre du transfert des dépenses vertes et bleues, Thierry CHARTRoux donne connaissance des interventions communautaires concernées :

- traitement de la végétation, des fossés et "couders" communaux sur 2 passages par an (tourné d'entretien et positionnement des communes prévues en début d'année),
- pour la première intervention sur les fossés, le traitement s'effectue sur toute la commune puis ensuite, ponctuellement, selon les besoins.

Il est bien convenu que les équipements utilisés par les agents communautaires sont plus adaptés et normalisés, et permettent un meilleur rendement que ceux dont dispose la commune aujourd'hui. De plus, le coût de 200 €/km de voirie transférée ou communautaire prévaut à celui du double aujourd'hui pour la commune.

Par conséquent, le Maire propose au conseil municipal de se prononcer et d'en délibérer comme suit :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2017, la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne a défini son intérêt communautaire concernant la compétence voirie. Ainsi, les 33.916,28 ml de voies communales ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier (recensées dans le tableau de classement des voies) ont été mises à disposition de la communauté de communes qui en assume la gestion.

En revanche, pour favoriser la mutualisation des moyens, la communauté de communes a délégué l'entretien des dépendances « vertes » et « bleues » (traitement de la végétation et des fossés) à la commune en contrepartie d'un transfert financier compris dans l'attribution de compensation (à hauteur de 200€/km).

Monsieur le Maire propose de restituer la charge de ces travaux à la communauté de communes, et donc la somme de 6.783,26 € (200 € x 33,91628km), à la communauté de communes et ce, à **compter du 01-05-2023**.

Monsieur le Maire souligne que la voirie est une compétence optionnelle aux communautés de Communes, elle n'est que partielle et la domanialité reste aux communes membres. De même, ce transfert ne dessaisit pas le maire de ses prérogatives en matière de pouvoir de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **de restituer** les travaux d'entretien des dépendances vertes et bleues à la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne,
- **d'engager** à s'acquitter auprès de la CC CAUVALDOR du montant correspondant à 6.783,26 € à travers le montant de l'attribution de compensation,
- **de fixer** cette restitution à compter du 01-05-2023,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Laurence LAMOTHE déplore le fait que les voies communales étant étroites et dangereuses au croisement des véhicules, l'entretien moins régulier ou à la demande risque de causer des problèmes pour les usagers.

CHARGES LOCATIVES PROPRIETAIRE LOGEMENT COMMUNAL DRELE : COMPENSATION REDUCTION SUR LOYER JUIN 2023 (8 : pour, 1 : non votant)

Dans le cadre d'une panne du poêle à granulés, sans avoir consulté la mairie, Mme THAMIE Sabine, locataire du logement communal de Drèle, a fait appel à la SARL GILLES (réf. facture du 12-12-2022) et a pris en charge le changement de la bougie (réparation revenant au propriétaire).

Elle demande aujourd'hui une déduction du loyer pour remboursement de cette réparation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (Cécile THAMIE ne prenant pas part au vote), donne un avis favorable :

- au remboursement de la moitié de la facture, soit la somme de 101,75 € correspondant à la partie "réparation" (changement bougie + moitié des frais de déplacements et main d'oeuvre), lui

laissant, à sa charge, la partie "entretien" notamment le ramonage,
- à la déduction de la somme de 101,75 € sur le loyer du mois de juin 2023.

III - BILAN SERVICE TERRITORIAL ROUTIER MESURE VITESSE DES VEHICULES EN CENTRE BOURG

Thierry CHARTROUX donne un compte-rendu du bilan de mesure de la vitesse des véhicules dont l'équipement avait été installé entre la croix du calvaire et l'ancienne école des grands :

- dans le sens montant via Loubressac :

- comptage tous véhicules = moyenne de 437 véhicules par jour,
- vitesse moyenne tous véhicules : 36 km/heure,
- 47 % des poids lourds roulent à une vitesse inférieure à 30 km /heure,
- 12 % des véhicules légers roulent à une vitesse inférieure à 30 km /heure,
- 60 % des véhicules légers roulent à une vitesse inférieure à 40 km /heure.

- dans le sens descendant via Gramat :

- comptage tous véhicules = moyenne de 481 véhicules par jour,
- vitesse moyenne tous véhicules : 33 km/heure,
- 74 % des poids lourds roulent à une vitesse inférieure à 30 km /heure,
- 20 % des véhicules légers roulent à une vitesse inférieure à 30 km /heure,
- 72 % des véhicules légers roulent à une vitesse inférieure à 40 km /heure.

Cette étude permet ainsi de constater que la vitesse des véhicules, circulant sur cette portion du Bourg dont la limite est 30 km/heure, est quasiment respectée ou peu excessive.

IV - PLAN LOCAL D'URBANISME CAUVALDOR

Suzanne LACARRIERE donne connaissance des différentes interventions et rencontres dans le cadre du travail de préparations des cartes de zonage du PLUI-H :

- un 1er travail effectué, en coopération avec les services et le bureau d'études CAUVALDOR Urbanisme, a permis de déterminer les hameaux constructibles et les zone en OAP (Orientation d'Aménagement et de programmation),

- ont suivis, les observations des services de l'Etat, en conformité avec les dernières dispositions réglementaires en matière d'urbanisme, et qui ont, par conséquent, entraîné :

- la suppression de la plupart des hameaux constructibles en préservant les zones agricoles et insistant sur la mise en valeur environnementale,
- l'absence de certaines granges affectées en réhabilitation.

La commission urbanisme est donc amenée à revoir certains points, notamment les granges à réhabiliter et les possibilités d'habitation à agrandir dans le concept des hameaux patrimoniaux.

V - INAUGURATION PLAQUE UC DE SAINT CIRC

Thierry CONTENSSOU signale que les invitations à l'inauguration de la plaque hommage à Uc de Saint Circ ont été diffusées à l'ensemble de la population thégratoise. Des invitations ont aussi été émises par les services de CAUVALDOR.

La mise en place de la plaque a été réalisée sur la façade murée de la Maison des Artistes. Un chapiteau CAUVALDOR sera installé sur le parking de la Résidence les Trois Ruisseaux pour repli en cas de pluie.

VI - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PERSONNELS TECHNIQUES

Thierry CHARTROUX rappelle que l'agent de maîtrise principal a fait valoir son droit à la retraite au 01-07-2023. Suite à la dernière réunion avec les élus, il signale qu'il souhaite lancer les candidatures pour un poste d'agent technique polyvalent sur la base de 28 heures hebdomadaires. Une fiche poste sera diffusée dans les jours à venir pour informer, au mieux, les candidats susceptibles d'être intéressés, ainsi que la population thégratoise.

RENOVATION TOITURE MAIRIE

Thierry CHARTROUX indique qu'une proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la toiture et l'isolation est en cours d'étude auprès des élus de la commission "travaux".

RENCONTRES OU REUNIONS A VENIR

- Visite de Mme la Sous-Préfète de Gourdon à Thégra le jeudi 4 mai 2023, matin (visite résidence les 3 ruisseaux et échange avec les élus).
- Prochaine réunion du conseil municipal pour la désignation des délégués en vue des élections sénatoriales le 9 juin 2023 à 18 heures 30.

Syndicat Mixte de l'Animation Scolaire et Périscolaire

Cécile THAMIE donne un compte-rendu des dernières informations concernant le S.M.A.S.P.S. :

- Vote du budget primitif 2023 :

- avec un excédent de l'année 2022, lié à l'économie réalisée sur la masse salariale et sur les charges de fonctionnement (baisse des frais énergétiques). Une collaboration pour les activités proposées avec les services périscolaires de la communauté de communes a permis de réduire le coût des animations.
- avec la prévision budgétaire 2023, en investissement, par l'acquisition d'un nouveau logiciel pour les inscriptions et la gestion périscolaire, ainsi que la mise en place d'un portail "famille", en vue d'une prochaine mise en service du télépaiement...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Suivent les signatures des élus du conseil municipal présents à la séance :

Le conseil municipal,

Le président de séance, Le secrétaire de séance,